

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2026

-CADRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS - (N° 2740)

Adopté

N° CD645

AMENDEMENT

présenté par
Mme Givernet, rapporteure

ARTICLE 5

Au début de l'alinéa 5, supprimer les mots :

« La ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.